

Dossier :

LA LECTURE AU COLLÈGE

de Saint-AMBROIX

## L'ATELIER CDI

Geneviève RECORs-DAUTRY

Notre ambition était que cet atelier participe tout spécialement à la mise en œuvre de cette "politique de lecture" qui, loin d'être limitée aux seules classes de 6<sup>ème</sup>, devait concerner les autres classes du collège, voire celles des écoles voisines.

Il fallait naturellement commencer par mettre en place **un apprentissage des techniques de recherches documentaires**. Les élèves, pour qui ces lieux étaient inconnus, ont dû tout d'abord se les approprier. Un travail sur fiches a été fait, qui a permis aux élèves de se familiariser avec **l'organisation du CDI**, qu'il s'agisse de l'organisation de l'espace (ordre alphabétique, rayonnages) ou, de façon plus spécifique, de **l'utilisation de la CDU** pour le classement des fichiers et ouvrages documentaires. On peut regretter que le temps imparti à cet apprentissage purement technique ait été majoré par les inquiétudes de la documentaliste qui a vu là l'essentiel des difficultés des enfants. Pourtant, placés dans ces conditions particulières, les enfants ont très rapidement compris le fonctionnement de cette classification et se sont vite révélés capables d'aider leurs camarades des classes supérieures quand l'occasion leur en a été donnée.

L'aboutissement du travail sur la documentation était une **"enquête"** préparée pour les élèves de 6<sup>ème</sup> suivants. Chaque élève présentait une énigme que ses camarades pouvaient résoudre à l'aide d'indices judicieusement choisis, et faisant appel aux techniques dont il était question dans l'atelier.

La documentaliste estime dans son bilan *"qu'il fallait un trimestre pour que les enfants sachent se servir du CDI, alors que là, en 15 jours ils arrivent à se débrouiller tout seuls pour beaucoup de choses"*. Elle note aussi que les élèves *"viennent après le stage sans qu'on leur impose rien"* et *"qu'elle voit très bien la différence entre les élèves de 6<sup>ème</sup> et les autres élèves qui n'ont pas encore compris ce qu'on peut faire au CDI"*. On peut certes considérer cette appréciation comme subjective en l'absence de critères "mesurables", mais elle n'en recouvre pas moins une réalité.

Bilan positif donc en ce qui concerne la familiarisation avec les lieux et les documents qui s'y trouvent. Cependant, on peut imaginer passer moins de temps sur l'acquisition de la CDU (l'organigramme distribué aux enfants par la documentaliste était très clair). Ainsi pourrait-on insister davantage sur **la typologie des textes** d'une part, et sur un travail individualisé et plus précis. Il semble en effet, que si, globalement, les élèves sont à l'aise dans le CDI, ils le sont moins lorsqu'il s'agit de mettre en place des stratégies de lecture efficaces. Ils connaissent le fonctionnement de la CDU certes, mais ils ne sont pas tous capables d'utiliser à bon escient un

sommaire ! De plus, ce travail pourrait être fait en même temps dans l'atelier CDI et dans l'atelier "**Techniques des écrits**". C'est d'ailleurs ce qui avait été projeté au début de l'année lorsqu'il avait été question d'étudier le fonctionnement des manuels scolaires.

Écueil donc, en ce qui concerne cet aspect du travail de l'atelier CDI, qui peut être mis au compte d'un manque de concertation entre les membres de l'équipe pédagogique, et une difficulté à décloisonner les différents moments de l'enseignement.

Cette difficulté se retrouve dans le fait que la documentaliste a plus d'une fois fait part de l'impossibilité qu'il y avait, à ses yeux, de s'occuper efficacement des autres classes et de ces élèves de 6<sup>ème</sup>, attachants bien sûr, mais qui paraissent avoir été pour elle un surcroît de travail difficile à gérer. Ici aussi, les habitudes de travail, les méthodes "pourtant éprouvées" se sont heurtées à la nouveauté de cette expérience, et il a été difficile pour un seul adulte d'être présent à plusieurs endroits en même temps ! Une solution envisageable et - disons-le, plus que souhaitable - serait de faire de ces enfants de 6<sup>ème</sup> des auxiliaires et de les faire intervenir dans les mêmes temps et lieux que les autres élèves.

Ainsi l'atelier CDI apparaît-il comme une charge supplémentaire et "concurrente" au lieu d'une possibilité nouvelle d'ouvrir encore le CDI sur tout le collège, d'animer et d'enrichir son fonctionnement, d'en faire le centre de la politique de lecture et de la vie de l'établissement.

Dans un domaine où la mise en pratique de méthodes de pédagogie active, d'autonomie, d'auto-apprentissage, d'auto-prise en charge, semblait évidente (en tout cas plus facile), les élèves se sont trop retrouvés dans le rôle "d'enseignés" face à "l'enseignant". Il semble que la documentaliste, arrivée il est vrai après l'élaboration du projet, ait sous-estimé les possibilités offertes par cette expérience. Les enfants, correctement guidés, auraient pu assumer certaines responsabilités concernant la gestion du CDI.

Cependant aux réticences des adultes, doit aussi s'ajouter le manque de moyens. Moyens informatiques qui auraient permis une prise en charge, au moins partielle, **de la gestion des prêts** (en même temps, d'ailleurs, qu'une approche plus performante de la recherche documentaire). La question de l'acquisition d'un compatible PC avec disque dur et d'un logiciel de gestion documentaire est à l'ordre du jour.

Moyens financiers aussi, qui auraient permis une politique d'achats conduite par les élèves. Cette possibilité envisagée lors de l'élaboration du projet nous a été par la suite suggérée par les élèves eux-mêmes, désireux de voir dans leur CDI les titres qui avaient été évoqués dans le groupe "**Littérature de jeunesse**". Encore une fois, interviendrait là cette nécessité déjà évoquée "d'interdisciplinarité" (terme impropre ici, puisque nous ne parlons plus de discipline !), d'un projet commun aux différents ateliers, et d'une méthode de travail plus "transparente", plus souple aussi, permettant à chacun d'intervenir sans pour autant blesser les susceptibilités.

Geneviève RECORIS-DAUTRY